

2^e édition du colloque co-organisé par le Tribunal de commerce d'Angers et la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

Sous la direction d'Émilie GICQUIAUD, Maître de conférences en Droit et Jean-René CAMUS, Président du Tribunal de commerce.



LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

Vendredi 14 mars 2025

de 14h00 à 17h30,
amphi. VOLNEY

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
Université d'Angers

Inscription en ligne obligatoire



I PRÉSENTATION

Pour cette seconde édition du colloque coorganisé par le Tribunal de commerce et la faculté de droit, économie et gestion d'Angers, la procédure de sauvegarde de l'entreprise est à l'honneur.

Dans un contexte économique tourmenté, les entreprises françaises doivent souvent se réinventer pour poursuivre leur activité. Pour ce faire, la procédure collective qu'est la sauvegarde constitue un outil juridique d'une grande efficacité permettant aux entreprises de surmonter une période délicate.

Créée par la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005, la procédure de sauvegarde permet aux entreprises qui en font la demande de bénéficier des mécanismes des procédures collectives alors qu'elles ne sont pas encore en état de cessation des paiements. La mise en place très précoce d'un accompagnement judiciaire permet ainsi d'élaborer efficacement une stratégie d'apurement du passif et de restructuration de l'entreprise dans un contexte propice à son efficacité.

I PROGRAMME

14h00 Allocution d'ouverture

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.

Jean-René CAMUS, Président du Tribunal de Commerce d'Angers.

Pierre DEREMAUX, Président de l'Association des Juges Consulaires d'Angers.

14h15 **I. LES RAISONS DE LA SAUVEGARDE**

15h15

Référence théorique

Pourquoi l'entreprise doit-elle solliciter l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ?

Émilie GICQUIAUD, Maître de conférences en droit privé, Université d'Angers.

Expérience pratique

Quelques idées d'autodiagnostic sur la base des « signaux faibles » en matière économique et financière, commercial, de rentabilité, de ressources humaines : proposition d'un guide diagnostic pratique pour le dirigeant.

Pierre DEREMAUX, Juge de la prévention.

***Le rôle du commissaire au compte dans le suivi de son client :
procédure d'alerte.***

Éric BOUSSION, Commissaire aux comptes - Expert-comptable,
Vice-président CRCC OUEST ATLANTIQUE et **Médéric CHADAIGNE**,
Expert-comptable chez CAEXIS AUDIT.

15h30

II. LE TEMPS DE LA SAUVEGARDE

16h30

Référence théorique

***À quel moment l'entreprise doit-elle solliciter l'ouverture d'une procédure
de sauvegarde ?***

Karine LEMERCIER, Maître de conférences en droit privé,
Université de Rennes 1.

Expérience pratique

Le rôle de l'expert-comptable dans le suivi des petites entreprises.

Laure LOWY, Expert-comptable, Cabinet Crowe Becouze.

***Le rôle de l'avocat dans la préparation de son client à envisager
une procédure.***

Etienne DE MASCUREAU, Avocat, Cabinet ACR.

16h30

III. LA MÉCANIQUE DE LA SAUVEGARDE

17h30

Référence théorique

Comment se déroule la procédure de sauvegarde ?

Rémi DALMAU, Professeur en droit privé, Université de Lorraine.

Expérience pratique

***Le rôle d'un administrateur judiciaire dans le déroulement
de la procédure : la relation avec le chef d'entreprise.***

François MERCIER, Administrateur judiciaire, Cabinet ADJUST.

***Le rôle du dirigeant dans la conduite de la sauvegarde :
information et transparence interne et externe.***

Témoignage sur une stratégie du « positif de la démarche ».

Pierre DEREMAUX, Juge de la prévention.

Synthèse et remerciements ■

Organisateurs :



Partenaires :



TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

19 rue René Rouchy
49 000 Angers

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

Université d'Angers
13 allée François Mitterrand
49 036 Angers

CONTACTS

Faculté de droit, d'économie et de gestion :
com.deg@univ-angers.fr

Tribunal de commerce d'Angers :
pierre.deremaux@bbox.fr